

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

Séance du lundi 23 janvier 2023

Date de la convocation : 17/01/2023

*Le lundi 23 janvier 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie
sous la présidence de Stephan MAURIN,*

En exercice : 19 Présents : 15 Votants:15 Pour : 15 Contre : 0	Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES Représentés : Excusés : Clara ARBOUSSET, Lucie BONICEL, Olivier MALACHANNE, Daniel MOLINES Absents :
---	--

Secrétaire de séance :
Michèle BUISSON

Délibération n°DE_2023_124 - Objet : FRAT - DETR - Mairie temporaire

Monsieur Djalmit, conseiller délégué, expose au conseil que dans le cadre des travaux de création d'une nouvelle Maison du Mont Lozère (maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère) et de rénovation complète du bâtiment de la mairie nous avons besoin de déplacer les locaux de la mairie pour que le travail nécessaire au fonctionnement de notre collectivité puisse se poursuivre.

Il a été décidé de transférer temporairement la mairie dans les locaux de l'ancien écomusée. Cependant ce déménagement requiert la réalisation de travaux préalables.

Les entreprises John Martin Multiservice et EURL Roure ont été consultés pour la réalisation de ces travaux. Seule l'EURL ROURE a présenté un devis. Ce dernier s'élève à 12 965.22 € HT.

Monsieur Djalmit propose au conseil de demander des subventions auprès du département et de l'état pour la réalisation de ce projet. Le plan de financement serait le suivant :

Département : 30 % - 3 889.57 €

DETR 50% - 6 482.61 €

Commune 20 % - 2 593.04 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir le devis présenté par monsieur Djalmit

APPROUVE le plan de financement tel que ci dessus

MANDATE monsieur le maire pour demander les subventions correspondante auprès des financeurs

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin

